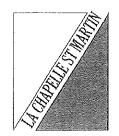


Mail: mairie@chapellestmartin.fr

Site: http://www.lachapellesaintmartinenplaine.fr



### Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 12/04/2023

L'an 2023, le 12 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Présents : Mmes : BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM : BERTHELOT Olivier, CHAUVEAU Jean-Yves, FESNEAU Jean-Louis, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s): M. DELORME Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BOURGOIN Audrey à M. MORMICHE Jérôme

Secrétaire de séance : BRINDEAU Sandrine

Nombres de membres
Afférents au Conseil municipal : 13
Présents : 11
Votants : 12
Date de la convocation
31/03/2023

Date d'affichage
31/03/2023

#### Objet de la délibération : VOTE DES TAUX DE LA TAXE FONCIERE POUR 2023 - 2023-06

Le Maire rappelle que, l'année dernière, la part de la taxe foncière qui revenait autrefois au département a été transférée à la Commune.

L'année dernière, il a été décidé de ne pas augmenter les taux de taxe foncière.

Le Maire propose aux membres du Conseil de ne pas augmenter les taux de taxe foncière pour l'année 2023 et de conserver les taux de l'année 2022, à savoir :

Taxe foncière (bâtie): 37,58% Taxe foncière (non bâtie): 42,62%.

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 10.07%

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de ne pas augmenter les taux de taxe foncière en 2023 et de conserver les taux de 2022.

Le Maire, FESNEAU Jean-Louis

La secrétaire de séance, Mandilac

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher

le :

et publication ou notification

du:

Accusé de réception en préfecture 041-214100398-20230412-2023-06-DE Date de réception préfecture : 13/04/2023



### MAREDELA CHAPELLE SANT MARTIN EN PLANE

10 rue des Fleurs 41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine

> Tél.: 02.54.87.30.14 Fax: 02.54.87.34.98

Mail: mairie@chapellestmartin.fr

Site: http://www.lachapellesaintmartinenplaine.fr



### Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 12/04/2023

L'an 2023, le 12 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Présents : Mmes : BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM : BERTHELOT Olivier, CHAUVEAU Jean-Yves, FESNEAU Jean-Louis, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s): M. DELORME Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BOURGOIN Audrey à M. MORMICHE Jérôme

Secrétaire de séance : BRINDEAU Sandrine

Nombres de membres
Afférents au Conseil municipal : 13
Présents : 11
Votants : 12
Date de la convocation
31/03/2023

Date d'affichage
31/03/2023

# Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE DRESSE PAR LE RECEVEUR PRINCIPAL - 2023-07

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif 2023 et les décisions modificatives qui s' y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer:

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- 1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022
- 2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- 3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher

le :

et publication ou notification

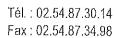
du:

Le Maire, FESNEAU Jean-Louis

> Accusé de réception en préfecture 041-214100398-20230412-2023-07-DE Date de réception préfecture : 13/04/2023

# MAREDELA CHAPELLE SANT WARTIN EN PLANE

10 rue des Fleurs 41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine



Mail: mairie@chapellestmartin.fr

Site: http://www.lachapellesaintmartinenplaine.fr



### Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 12/04/2023

L'an 2023, le 12 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Présents : Mmes : BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM : BERTHELOT Olivier, CHAUVEAU Jean-Yves, FESNEAU Jean-Louis, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s): M. DELORME Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BOURGOIN Audrey à M. MORMICHE Jérôme

Secrétaire de séance : BRINDEAU Sandrine

Nombres de membres

Afférents au Conseil municipal : 13

Présents : 10

Votants : 11

Date de la convocation
31/03/2023

Présents : 0

Date d'affichage
31/03/2023

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE - 2023-08

Monsieur Jean-Louis FESNEAU, s'est absenté au moment du vote.

Le compte administratif 2022 est présenté par Madame Emilie FROUFE.

Brindesse

- Après en avoir délibèré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2022 de la commune de la Chapelle St Martin en Plaine, qui s'élève à :

	Mandats émis	Titres émis	Excédent	Déficit
Section d'exploitation Section d'investissement	359 401.43 € 165 780.12 €	593 709.23 € 129 224.34 €	234 307.80 €	36 555.78 €

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture du Loir-et

le :

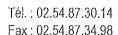
et publication ou notification

du:

Le Maire, FESNEAU Jean-Louis

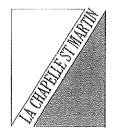
> Accusé de réception en préfecture 041-214100398-20230412-2023-08-DE Date de réception préfecture : 13/04/2023





Mail: mairie@chapellestmartin.fr

Site: http://www.lachapellesaintmartinenplaine.fr



### Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 12/04/2023

L'an 2023, le 12 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Présents: Mmes: BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitía, MM: BERTHELOT Olivier, CHAUVEAU Jean-Yves, FESNEAU Jean-Louis, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s): M. DELORME Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BOURGOIN Audrey à M. MORMICHE Jérôme

Secrétaire de séance : BRINDEAU Sandrine

Nombres de membres Date de la convocation Afférents au Conseil municipal: 13 31/03/2023 Présents : 11 Votants: 12 Date d'affichage 31/03/2023

#### Objet de la délibération : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE - 2023-09

Le Conseil municipal après avoir entendu ce jour le compte administratif 2022 de la Commune de la Chapelle Saint Martin en Plaine.

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif 2022 présente:

Un excédent de fonctionnement de 234 307.80 euros (23 179.18 € + 211 128.62 €) Un déficit d'investissement de 36 555.78 euros (100 143.48 € - 65587.70 €) Un déficit de reste à réaliser en investissement de 24 001.68 € ( 264 601.68 € - 240 600 €)

décide à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit:

Au 1068: 60 557,46 euros au D001: 36 555.78 euros

Le solde disponible solt 173 750.34 euros ( 234 307.80 € - 60 557.46 €) est affecté à l'excédent reporté de la section de fonctionnement (R002).

La secrétaire de séance,

Marindeces Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher

et publication ou notification

Le Maire, FESNEAU Jean-Louis

Accusé de réception en préfecture 041-214100398-20230412-2023-09-DE Date de réception préfecture : 13/04/2023



## MAREDELA CHAPELLE SANT WARTIN EN PLANE

10 rue des Fleurs 41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine

> Tél.: 02.54,87,30,14 Fax: 02.54,87,34,98

Mail: mairie@chapellestmartin.fr

Site: http://www.lachapellesaintmartinenplaine.fr



### Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 12/04/2023

L'an 2023, le 12 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Présents : Mmes : BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM : BERTHELOT Olivier, CHAUVEAU Jean-Yves, FESNEAU Jean-Louis, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s): M. DELORME Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BOURGO(N Audrey à M. MORMICHE Jérôme

Secrétaire de séance : BRINDEAU Sandrine

Nombres de membres
Afférents au Conseil municipal : 13
Présents : 11
Votants : 12
Date de la convocation
31/03/2023

Date d'affichage
31/03/2023

Objet de la délibération : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE - 2023-10

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité,

Vote les crédits au budget primitif 2023 de la commune qui s'élève en recettes comme en dépenses à:

- Section de fonctionnement: 494 076.12 euros

- Section d'investissement: 418 962.46 euros

Le Maire, FESNEAU Jean-Louis

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher

ie:

et publication ou notification

du:

Accusé de réception en préfecture 041-214100398-20230412-2023-10-DE Date de réception préfecture : 13/04/2023

Brindla



> Tél.: 02.54.87.30.14 Fax: 02.54.87.34.98

Mail: mairie@chapellestmartin.fr

Site: http://www.lachapellesaintmartinenplaine.fr



### Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 12/04/2023

L'an 2023, le 12 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Présents : Mmes : BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitía, MM : BERTHELOT Olivier, CHAUVEAU Jean-Yves, FESNEAU Jean-Louis, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s): M. DELORME Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BOURGOIN Audrey à M. MORMICHE Jérôme

Secrétaire de séance : BRINDEAU Sandrine

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 13

Présents : 11 Votants : 12 Date de la convocation

31/03/2023

Date d'affichage 31/03/2023

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU LOTISSEMENT DU CLOS DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL - 2023-11

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer:

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Maire,

FESNEAU Jean-Louis

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher

le :

et publication ou notification

du:

Accusé de réception en préfecture het 041-214100398-20230412-2023-11-DE Date de réception préfecture : 13/04/2023

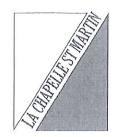
### MARIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs 41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine



Mail: mairie@chapellestmartin.fr

Site: http://www.lachapellesaintmartinenplaine.fr



### Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 12/04/2023

L'an 2023, le 12 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Présents : Mmes : BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM : BERTHELOT Olivier, CHAUVEAU Jean-Yves, FESNEAU Jean-Louis, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s): M. DELORME Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BOURGOIN Audrey à M. MORMICHE Jérôme

Secrétaire de séance : BRINDEAU Sandrine

Nombres de membres

Afférents au Conseil municipal : 13

Présents : 10

Votants : 11

Date de la convocation

31/03/2023

31/03/2023

Date d'affichage

31/03/2023

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU LOTISSEMENT DU CLOS - 2023-12

Monsieur Jean-Louis FESNEAU, Maire, s'est absenté au moment du vote.

Le compte administratif 2022 est présenté par Madame Emilie FROUFE.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2022 du lotissement du clos, qui s'élève à:

Mandats émis Titres émis Excédent Déficit Section d'exploitation 17 334.69 € 17 334.69 € 0 € Section d'investissement 45 017.92 € 100 759.60 € 55 741.68 €

Mundeas

Le Maire, FESNEAU Jean-Louis

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Che

le:

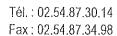
et publication ou notification

du:

Accusé de réception en préfecture 041-214100398-20230412-2023-12-DE Date de réception préfecture : 13/04/2023

## WAREDELAO-APELESANT WARTINEN PLANE

10 rue des Fleurs 41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine



Mail: mairie@chapellestmartin.fr

Site: http://www.lachapellesaintmartinenplaine.fr



### Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 12/04/2023

L'an 2023, le 12 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Présents : Mmes : BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM : BERTHELOT Olivier, CHAUVEAU Jean-Yves, FESNEAU Jean-Louis, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s): M. DELORME Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BOURGOIN Audrey à M. MORMICHE Jérôme

Secrétaire de séance : BRINDEAU Sandrine

Nombres de membres

Afférents au Conseil municipal : 13

Présents : 11 Votants : 12 Date de la convocation 31/03/2023

Date d'affichage 31/03/2023

# Objet de la délibération : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 DU LOTISSEMENT DU CLOS - 2023-13

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif 2022 du lotissement du Clos (La Chapelle Saint Martin en Plaine),

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

- Constatant que le compte administratif 2022 présente :

un excédent de fonctionnement de 0 €

un excédent d'investissement de 55 741.68 €.

Décide à l'unanimité de reporter en 2023 l'excédent constaté.

Le Maire, FESNEAU Jean-Louis

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher

le :

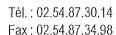
et publication ou notification

du:

Soundeas

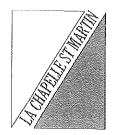
Accusé de réception en préfecture 041-214100398-20230412-2023-13-DE Date de réception préfecture : 13/04/2023





Mail: mairie@chapellestmartin.fr

Site: http://www.lachapellesaintmartinenplaine.fr



#### Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 12/04/2023

L'an 2023, le 12 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Présents : Mmes : BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM : BERTHELOT Olivier, CHAUVEAU Jean-Yves, FESNEAU Jean-Louis, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s): M. DELORME Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BOURGOIN Audrey à M. MORMICHE Jérôme

Secrétaire de séance : BRINDEAU Sandrine

Nombres de membres

Afférents au Conseil municipal : 13

Présents : 11

Date de la convocation
31/03/2023

Votants : 12 Date d'affichage 31/03/2023

Objet de la délibération : VOTE DU BUGET PRIMITIF 2023 DU LOTISSEMENT DU CLOS - 2023-14

Après en avoir défibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les crédits du budget primitif 2023 du lotissement du Clos qui s'élève à :

Section de fonctionnement : 69 948.52  $\in$  en dépenses comme en recettes.

Section d'investissement : 61 923.77 € en dépenses et 105 466.67 € en recettes.

Grindea

La secrétaire de séance,

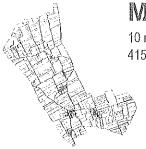
Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher

le : et publication ou notification

du:

Le Maire, FESNEAU Jean-Louis

> Accusé de réception en préfecture 041-214100398-20230412-2023-14-DE Date de réception préfecture : 13/04/2023



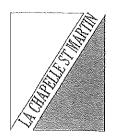
### VAREDEIA CHARLESANT WARTINEN PLANE

10 rue des Fleurs 41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine

> Tél.: 02.54.87.30.14 Fax: 02.54.87.34.98

Mail: mairie@chapellestmartin.fr

Site: http://www.lachapellesaintmartinenplaine.fr



### Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 12/04/2023

L'an 2023, le 12 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Présents: Mmes: BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM: BERTHELOT Olivier, CHAUVEAU Jean-Yves, FESNEAU Jean-Louis, LEMAIRE Bruno, MORMICHE

Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît Absent(s): M. DELORME Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BOURGOIN Audrey à M. MORMICHE Jérôme

Secrétaire de séance : BRINDEAU Sandrine

Nombres de membres

Afférents au Conseil municipal: 13

Présents: 11 Votants: 12

Date de la convocation 31/03/2023

Date d'affichage

31/03/2023 Objet de la délibération : PACTE FINANCIER ET FISCAL - 2023-15

Vu les statuts de la Communauté de communes, et notamment ses compétences exercées ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-14 en date du 9 mars 2023 approuvant le Pacte Financier et Fiscal;

Vu le projet de Pacte Financier et Fiscal joint à la présente délibération ;

Monsieur le Maire rappelle que l'écriture d'un Pacte Financier et Fiscal pour la période 2023-2026 s'inscrit dans un contexte de fortes tensions financières;

La démarche de co-construction d'une stratégie financière pour l'ensemble du territoire, entre la Communauté de communes Beauce Val de Loire (CCBVL) et ses communes membres, acte des principes d'engagement pour répondre aux enjeux définis collectivement avec les élus ;

Cette charte sera l'outil référent permettant un cadrage financier de la CCBVL et définira les leviers d'actions à mettre en œuvre;

A ce titre, le présent Pacte s'articule autour de deux axes :

- Sauvegarder les équilibres financiers de la Communauté de communes ;
- Soutenir les communes dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques.

Aux vues de ces éléments, est proposé au conseil municipal :

D'APPROUVER le Pacte Financier et Fiscal joint à la présente délibération ;

Jan 18000

D'AUTORISER le Maire à signer ledit Pacte et tout document relatif à cette affaire.

Le Maire,

FESNEAU Jean-Louis

La secrétaire de séance. Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher

et publication ou notification

du:

Accusé de réception en préfecture 041-214100398-20230412-2023-15-DE Date de réception préfecture : 13/04/2023



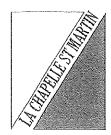
### WAREDELA CHAPELLE SANT WARTIN EN PLANE

10 rue des Fleurs 41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine

> Tél.: 02.54.87.30.14 Fax: 02.54.87.34.98

Mail: mairie@chapellestmartin.fr

Site: http://www.lachapellesaintmartinenplaine.fr



### Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 12/04/2023

L'an 2023, le 12 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Présents : Mmes : BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM : BERTHELOT Olivier, CHAUVEAU Jean-Yves, FESNEAU Jean-Louis, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s): M. DELORME Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BOURGOIN Audrey à M. MORMICHE Jérôme

Secrétaire de séance : BRINDEAU Sandrine

Nombres de membres

Afférents au Conseil municipal : 13

Présents : 11 Votants : 12 Date de la convocation

31/03/2023

Date d'affichage 31/03/2023

# Objet de la délibération : DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE - 2023-16

Le Maire rappelle à l'assemblée : Conformément à l'article L 522-27 du Code Général de la Fonction Publique, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 16 février 2023.

Le Maire propose à l'assemblée,

- de fixer le ou les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

Taux de promotion 100 %

Grade d'origine : Adjoint administratif principal de 2ème classe Grade d'avancement : Adjoint administratif principal de 1ère classe

ADOPTE : à l'unanimité des présent

Le Maire, FESNEAU Jean-Louis

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher

le:

el publication ou notification

du:

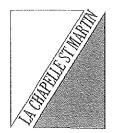
Accusé de réception en préfecture 041-214100398-20230412-2023-16-DE Date de réception préfecture : 13/04/2023



> Tél.: 02.54,87.30,14 Fax: 02.54.87.34.98

Mail: mairie@chapellestmartin.fr

Site: http://www.lachapellesaintmartinenplaine.fr



#### Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 12/04/2023

L'an 2023, le 12 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Présents : Mmes : BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM: BERTHELOT Olivier, CHAUVEAU Jean-Yves, FESNEAU Jean-Louis, LEMAIRE Bruno, MORMICHE

Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît Absent(s): M. DELORME Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BOURGOIN Audrey à M. MORMICHE Jérôme

Secrétaire de séance : BRINDEAU Sandrine

Nombres de membres

Afférents au Conseil municipal : 13

Présents: 11 Votants: 12

Date de la convocation 31/03/2023

> Date d'affichage 31/03/2023

#### Objet de la délibération : SUBVENTIONS - 2023-17

Le Budget de chaque association est présenté et commenté.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le montant des subventions versées aux associations qui en ont fait la demande, comme suit:

UNCAFN	300 €
UNRPA	450 €
ADMR	1006.60 €
AS\$AD;	328.50 €
Comité des fêtes	2000 €
Harmonie	1500 €
Association des conciliateurs de justice du 41	50 €
Campus des métiers et de l'artisanat	80 €
MUD	100 €
Vélo électrique	200 €
·	
Conservatoire d'espaces naturels:	30 €
Fondation du patrimoine:	200€

La secrétaire de séance, Acte rendu exécutoire <

Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher

le:

et publication ou notification

du :

Le Maire, FESNEAU Jean-Louis

Accusé de réception en préfecture 041-214100398-20230412-2023-17-DE Date de réception préfecture : 13/04/2023



### WAREDELACHFELLESANT WARTINEN PLANE

10 rue des Fleurs 41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine

> Tél.: 02.54.87.30.14 Fax: 02.54.87.34.98

Mail: mairie@chapellestmartin.fr

Site: http://www.lachapellesaintmartinenplaine.fr



### Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 12/04/2023

L'an 2023, le 12 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Présents: Mmes: BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM: BERTHELOT Olivier, CHAUVEAU Jean-Yves, FESNEAU Jean-Louis, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s): M. DELORME Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BOURGOIN Audrey à M. MORMICHE Jérôme

Secrétaire de séance : BRINDEAU Sandrine

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal: 13

Présents 11 Votants: 12

Date de la convocation

31/03/2023

Date d'affichage 31/03/2023

#### Objet de la délibération: REMBOURSEMENT DE LA FACTURE A4 NATURE - 2023-18

Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu de procéder au remboursement de 216 € soit 30 % du montant de la facture de A4 nature qui avait été pris en charge dans l'intégralité en 2021 par l'Association Foncière. Cette facture concernant l'élagage d'un bois de la commune située à Morvilliers.

Le Maire,

FESNEAU Jean-Louis

La secrétaire de séance, Shinder

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher

et publication ou notification

du:

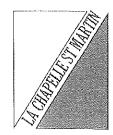
Accusé de réception en préfecture 041-214100398-20230412-2023-18-DE Date de réception préfecture : 13/04/2023



> Tél.: 02.54.87.30.14 Fax: 02.54.87.34.98

Mail: mairie@chapellestmartin.fr

Site: http://www.lachapellesaintmartinenplaine.fr



### Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 12/04/2023

L'an 2023, le 12 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Présents : Mmes : BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM : BERTHELOT Olivier, CHAUVEAU Jean-Yves, FESNEAU Jean-Louis, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s): M. DELORME Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BOURGOIN Audrey à M. MORMICHE Jérôme

Secrétaire de séance : BRINDEAU Sandrine

Nombres de membres

Afférents au Conseil municipal : 13

Présents : 11

Votants : 12

Date de la convocation

31/03/2023

Date d'affichage

31/03/2023

### Objet de la délibération : LOYER BOULANGERIE 7 RUE DE LA ROCHE - 2023-19

Le Maire propose la revalorisation du loyer de la Boulangerie 7 rue de la Roche, le loyer (logement + boutique) suite aux travaux récemment réalisés.

Le loyer était actuellement de 668.07 € par mois pour une superficie d'environ 244 m²

Le Maire propose un montant de 710 € par mois pour un gain habitable de 36 m² (deux chambres et l'ajout d'une salle de bain).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'augmenter le loyer à 710 €.

Si les travaux sont terminés le bail commencerait au 1er mai 2023 sinon au 1er juin 2023.

Le Maire, FESNEAU Jean-Louis,

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher

le:

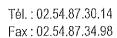
et publication ou notification

du :

ABrindece-

Accusé de réception en préfecture 041-214100398-20230412-2023-19-DE Date de réception préfecture : 13/04/2023





Mail: mairie@chapellestmartin.fr

Site: http://www.lachapellesaintmartinenplaine.fr



### Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 12/04/2023

L'an 2023, le 12 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Présents : Mmes : BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM : BERTHELOT Olivier, CHAUVEAU Jean-Yves, FESNEAU Jean-Louis, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s): M. DELORME Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BOURGOIN Audrey à M. MORMICHE Jérôme

Secrétaire de séance : BRINDEAU Sandrine

Nombres de membres
Afférents au Conseil municipal : 13
Présents : 11
Volants : 12

Date de la convocation
31/03/2023

Parésents : 11
Date d'affichage
31/03/2023

Objet de la délibération : DEVIS PYRO FETES - 2023-20

Le Maire informe les conseillers que nous avons reçu le devis du spectacle pyrotechnique pour le 14 juillet de la société PYRO-FETES pour un montant de 1987 € TTC part de la commune de La Chapelle Saint Martin, pour un montant global qui s'élève à 3900 € TTC

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte le devis de PYRO-FETES et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer ce devis.

Le Maire, FESNEAU Jean-Louis

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher

le :

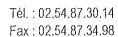
et publication ou notification

du :

Accusé de réception en préfecture 041-214100398-20230412-2023-20-DE Date de réception préfecture : 13/04/2023

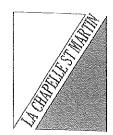
## WAREDELAO-PAPELLESANT WARTINEN PLANE

10 rue des Fleurs 41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine



Mail: mairie@chapellestmartin.fr

Site: http://www.lachapellesaintmartinenplaine.fr



### Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 12/04/2023

L'an 2023, le 12 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Présents : Mmes : BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM : BERTHELOT Olivier, CHAUVEAU Jean-Yves, FESNEAU Jean-Louis, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s): M. DELORME Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BOURGOIN Audrey à M. MORMICHE Jérôme

Secrétaire de séance : BRINDEAU Sandrine

Nombres de membres

Afférents au Conseil municipal : 13

Présents : 11

Votants : 12

Date de la convocation
31/03/2023

Date d'affichage

Objet de la délibération : CHOIX DU CONSTRUCTEUR DU CABINET D'INFIRMIER - 2023-21

Le Maire expose que, après étude et sollicitation de prestataires, pour l'achat et la construction du cabinet d'infirmier, les devis suivants sont présentés:

AXCIAL COMPOSITES: 99 882.10 euros HT.

CAEROSTRIS: 99 755.08 euros HT

MODULE CREATION: 116 413 euros HT.

AEB: 99 999 euros HT.

Pour ce projet, deux subventions ont été demandées, à savoir la DETR 2021 : 61 035 € et SOUTENIR LA DEMOGRAPHIE

MEDICALE: 12 207 €

Après en avoir délibéré, ils donnent mandat à Monsieur le Maire de valider et signer le devis de Caerostris (le moins-disent).

Le Maire, FESNEAU Jean-Louis

31/03/2023

La secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher

et publication ou notification,

du :

Accusé de réception en préfecture 041-214100398-20230412-2023-21-DE Date de réception préfecture : 13/04/2023

grindle